



Veille réglementaire Produits phytosanitaires Novembre 2010

Cette lettre de diffusion est conçue et réalisée par l'iteipmai pour le compte de Terres d'Innovation, avec la collaboration du Service de la Qualité et de la Protection des Végétaux

[Inscription à l'annexe I](#)

[Nouvelles substances utilisables en
Agriculture Biologique](#)

[Extension d'usage](#)

[Nouvelles autorisations
provisoires](#)

[Retrait de substances actives](#)

[Réglementation](#)

[Sécurité applicateur](#)

Inscription à l'annexe I

Avis sur les substances actives penflufen et fluxapyroxad

Les dossiers de demande d'inscription à l'annexe I des substances actives penflufen et fluxapyroxad ont été reconnus par la commission comme conforme.

L'avis d'inscription ou de non inscriptions de cette substance sera prononcé au plus tard d'ici le 31 décembre 2011.

[>> lien](#)

Modification des dates d'expiration de l'inscription de certaines substances actives à l'annexe I

Directive 2010/77/UE

L'inscription à l'annexe I de la directive 91/414/CEE des substances actives figurant dans la liste suivante arrive à expiration entre le 31 mai 2011 et le 31 décembre 2012.

L'article 5, paragraphe 5, de la directive 91/414/CEE prévoyant que, sur demande, l'inscription d'une substance active peut être renouvelée pour autant que la demande soit introduite au moins deux ans avant l'expiration de la période d'inscription, **les dates d'expiration des substances actives suivantes ont été repoussées au 31 décembre 2015**.

- | | |
|--------------------------|---|
| - 2,4-D | - isoproturon |
| - acibenzolar-S-méthyle | - lambda-cyhalothrine |
| - amitrole | - métalaxyl-M |
| - bentazone | - metsulfuron-méthyle |
| - cinidon-ethyl | - <i>Paecilomyces fumosoroseus</i> souche Apopka 97, PFR 97 |
| - cyclanilide | - phosphate ferrique |
| - cyhalofop butyl | - picolinafène |
| - diquat | - prosulfuron |
| - esfénvalérate | - pymétrozone |
| - famoxadone | - pyraflufen-éthyle |
| - fenhexamide | - pyridate |
| - florasulam | - sulfosulfuron |
| - flumioxazine | - thiabendazole |
| - flupyrsulfuron-méthyle | - thifensulfuron- méthyle |
| - glyphosate | - triasulfuron |
| - iprovalicarb | |

[>> lien](#)

Directive 2010/70/UE

L'inscription à l'annexe I de la directive 91/414/CEE de la substance active carbendazime arrive à expiration le 31 décembre 2010.

L'article 5, paragraphe 5, de la directive 91/414/CEE prévoyant que, sur demande, l'inscription d'une substance active peut être renouvelée pour autant que la demande soit introduite au moins deux ans avant l'expiration de la période d'inscription, **les dates d'expiration de la carbendazime a été repoussée au 13 juin 2011**.

[>> lien](#)



Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Extension d'usage

PUNCH ONE (spécialité fongicide à base de flusilazole) AMM n°2030123

Extension d'emploi sur chicorée witloof, **lin** et maïs.



Nouvelles autorisations provisoires

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Retrait de substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Réglementation

Contrôle des pulvérisateurs

La liste des organismes réalisant les contrôles des pulvérisateurs a été mise à jour. Voici la nouvelle version.

[>> Liste des organismes réalisant les contrôles des pulvérisateurs – version du 2 novembre 2010](#)

Evaluation de risque des substances actives

6-benzyladenine

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active de croissance 6-benzyladenine.

[>> lien](#)

bitertanol

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active fongicide bitertanol.

[>> lien](#)

bromadiolone

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active rodenticide bromadiolone.

[>> lien](#)

carboxine

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active fongicide carboxine.

[>> lien](#)

héxythiazox

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active acaricide héxythiazox.

[>> lien](#)

fénazaquin

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active acaricide fénazaquin.

[>> lien](#)

flutriafol

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active fongicide flutriafol.

[>> lien](#)

flutriafol

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active fongicide flutriafol.

[>> lien](#)

krésoxim-méthyl

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active fongicide krésoxim-méthyl.

[>> lien](#)

myclobutanil

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active fongicide myclobutanil.

[>> lien](#)

oxyfluorène

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active herbicide oxyfluorène.

[>> lien](#)

paclobutrazol

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active de croissance paclobutrazol.

[>> lien](#)

spiroxamine

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active fongicide spiroxamine.

[>> lien](#)

Grenelle de l'environnement

Un rapport d'évaluation du grenelle de l'environnement, demandé par le ministère de l'environnement, publié par la Documentation Française, fait le point sur l'ensemble du grenelle. Pour la question phytosanitaire (plan Ecophyto, etc.) voir page 71 et suivantes, ainsi que l'annexe D (texte intégral des engagements du Grenelle).

[>> lien](#)

Modification de l'arrêté établissant la liste des substances actives dont l'incorporation est autorisée dans les produits phytopharmaceutiques

L'arrêté du 14 avril 1998, listant la liste des substances actives dont l'incorporation est autorisée dans les produits phytopharmaceutiques vient d'être modifié par l'ajout des nouvelles substances actives suivantes (arrêté du 12 novembre 2010) :

- clofentezine
- diflubenzuron
- fluopicolide
- heptamaloxyl-glucon
- iprodione
- lenacile
- metalaxyl
- oxadiazon
- phenyl-2 phenol
- piclorame
- pyriproxifene
- triflumizole

>> [lien](#)

Modification des LMR

acetamipride

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active acétamipride sur **cultures diverses**. L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur, sauf pour les melons et les pois, pour lesquels la LMR proposée n'est pas suffisamment étayée. Pour certaines LMR décrites ci-après, des données complémentaires sont demandées pour le nord ou le sud de l'Europe.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0130000	fruits à pépins	0.1	0.7
0140040	prunes	0.02	0.03
0151000	raisins de table et de cuve	0.01*	0.2
0152000	framboises	0.01*	0.5
0154010	myrtilles	0.01*	1.5
0220020	oignons	0.01*	0.02
0231010	tomates	0.1	0.15
0231030	aubergines	0.1	0.15
0233010	melons	0.01*	//
0241010	brocoli	0.01*	0.3
0241020	chou-fleur	0.01*	0.15
0242020	choux pommes	0.01*	0.6
0251020	laitue	5	3
0251030	scarole	5	0.01*
0251060	roquette	5	3
0251080	feuille et pousses de brassica	5	3
0252010	épinard	3	5
0260010	haricots (non écosés)	0.01*	0.06
0260030	pois (non écosés)	0.01*	//
0260040	pois (écosés)	0.01*	//
0270030	cèleri	0.01*	1

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0270050	artichauts	0.01*	0.7
0300010	haricots (secs)	0.01*	0.05
0300030	pois	0.01*	0.05
0401060	graines de colza	0.01*	0.2
0401090	graines de coton	0.02	0.5
0500090	blé	0.01*	0.02

[>> lien](#)

chlorantraniliprole

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active chlorantraniliprole sur **carottes**.

La LMR proposée est temporaire. Elle résulte d'un usage carotte français. L'EFSA a conclu qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur selon les usages définis pour la France.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0213020	carottes	0.02	0.08

[>> lien](#)

deltaméthrine

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active deltaméthrine sur **pommes de terre**.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0211000	pommes de terre	0.05*	0.2

[>> lien](#)

éthofumesate

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active éthofumesate sur **infusions et fines herbes**.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

Pour le basilic, les GAP actuelles ne requièrent pas de changement de LMR.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0631000	infusions (séchées) - fleurs	0.5	15
0632000	infusions (séchées) - feuilles	0.5	15
0256070	thym (marjolaine, origan)	1	1.5
0256080	basilic (mélisse, menthe, menthe poivrée)	1	1

[>> lien](#)

fénamidone

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active fénamidone sur **persil**.

Afin d'être en ligne avec les usages de la substance active fénamidone en Belgique, il est proposé d'augmenter la LMR du persil de 0.02 mg/kg à 2 mg/kg.

Les données ne sont pas suffisantes pour proposer une nouvelle LMR (aucune évaluation du risque chronique du consommateur n'a été réalisée).

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0256040	persil	0.02*	//

[>> lien](#)

pymétozine

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active pymétozine sur **épinards, pourpier et feuilles de bettes (cardes)**.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur. Le notifiant doit confirmer que les Bonnes Pratiques Agricoles sont également valables pour le pourpier.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0252010	Epinards	0.02*	0.4
0252020	Pourpier	0.02*	0.4
0252030	Feuilles de bettes (cardes)	0.02*	0.4

[>> lien](#)

spinosad

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active pymétozine sur **les feuilles, fleurs et racines des infusions, et sur le basilic**.

L'EFSA a conclu que les LMR existantes et les GAP soumis ne nécessitent pas de changement de LMR.

[>> lien](#)

tébuconazole

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active tébuconazole sur **agrumes**.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0110010	Pamplemousses	0.05*	0.9
0110020	Oranges	0.05*	0.9
0110030	Citrons	0.05*	0.9
0110040	Limettes	0.05*	0.9
0110050	Mandarines	3	3
0110990	Autres agrumes	0.05*	0.9

[>> lien](#)



Sécurité applicateur

Pas d'informations actuellement sur ce thème.

